

**Envol'Toit**, le projet d'habitat inclusif porté par L'Esperluette, s'inscrit à la fois dans un **contexte national** et dans un **contexte régional**.

→ Dans le **contexte national**, **Envol'Toit** répond à la définition suivante :

*« ... Un ensemble d'habitations constitué de logements autonomes, ou un ensemble de logements au sein d'un même appartement, souvent associés à des services, et promouvant un projet social spécifique.*

*Il s'agit d'habitats se situant hors de la législation relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, le plus souvent construits dans le cadre de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, des collectivités, des associations et des représentants de la société civile.*

*Ces réalisations développent par ailleurs des dispositifs d'accompagnement à la vie sociale spécifiques et non médicalisés.*

*Solidarité collective et autonomie de décision caractérisent ainsi ces nouvelles formes d'habitat, que l'on qualifiera de citoyennes ... »*

*(Définition extraite de l'Enquête nationale relative à l'habitat alternatif/inclusif pour personnes handicapées, personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative ou leurs aidants – Synthèse des résultats, réalisée par la DGCS en 2017, page 7 point 2.2. Périmètre d'étude.)*

**Rappel des enjeux** (cf. Journée DGCS CNSA DHUP du 27 septembre 2019 sur l'Habitat Inclusif)

*« Le soutien à l'habitat inclusif constitue un enjeu fort du développement de la société inclusive, au cœur des politiques à destination des personnes handicapées et des personnes âgées, portées par le Gouvernement. C'est une solution innovante pour les personnes handicapées et les personnes âgées, qui enrichit la palette de l'offre existante en matière de lieu de vie et d'accompagnement avec des caractéristiques qui la différencient de l'offre sociale et médicosociale.*

*La priorité est donnée au libre choix pour habiter au sein d'un mode d'habitat regroupé, sans orientation ou notification MDPH. Les personnes peuvent contribuer au projet (en totalité ou partiellement).*

*Cette nouvelle offre constitue un levier d'évolution et/ou de transformation de l'offre sociale et médicosociale, qui s'inscrit en complément de l'offre existante. C'est un instrument d'innovation dans la construction des réponses à apporter aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées sur les territoires. »*

→ **Envol'Toit** s'inscrit également dans un **contexte local**, via le **plan Habitat de la Haute Garonne**, en répondant à la fois :

- Au défi N°1 : « *Produire plus de logements à bas et très bas loyers et les produire autrement* »

En effet, les logements proposés dans le cadre du projet, relèvent de logements PLAI (loyers bas) : les adultes percevant l'AAH pourront ainsi y accéder, et bénéficier, en plus, de l'APL.

Le but poursuivi du projet Envol'Toit est que de faibles ressources (AAH) ne soient pas un frein dans l'accès à la vie autonome.

Notons aussi que le projet va voir le jour dans un nouvel écoquartier, répondant à l'objectif de produire autrement des logements à bas loyers.

- Au défi N°3 : « *Adapter le parc de logements aux besoins des seniors en perte d'autonomie, et des personnes en situation de handicap* » (en particulier aux mesures **10**, **13** et **14**).

Sur ce point aussi le projet est ambitieux, car l'association s'engage à rechercher les financements nécessaires pour adapter les logements au-delà de la réglementation pour répondre aux besoins réels des personnes en situation de handicap identifiés à partir de l'expertise des personnes elles-mêmes.

Et au-delà de ces points, notre projet répond à la politique départementale par de nombreux aspects :

- Il propose des logements à faible loyer aux PSH dans une zone de forte tension des marchés du logement (*cf.* localisation du projet)

- Il propose à la fois des petits logements, pour lesquels les tensions sont fortes, et des logements plus grands pouvant répondre aux besoins d'adultes en situation de handicap vivant en famille (L'Esperluette accompagne des familles, dont l'un ou les deux parents sont en situation de handicap)

- Les logements sont situés très proches du métro et des lignes de bus, dans un nouveau quartier qui disposera de tous les services nécessaires au quotidien facilitant la vie autonome.

Il s'agit donc bien, pour L'Esperluette, de diversifier les propositions d'habitats inclusifs, en essayant d'ajuster au mieux les réponses aux besoins émergents des personnes en situation de handicap, et de favoriser le développement d'une société réellement inclusive.

Envol'Toit s'inscrit naturellement dans les enjeux du **Schéma Départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2019-2023**, et plus particulièrement dans l'AXE 1 du plan :

« AXE 1 : assurer l'adaptation de la société

ENJEU : développer l'habitat inclusif

ENJEU : permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dans des logements adaptés et adaptables

ENJEU : lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap

ENJEU : développer les formes de « communication alternative » permettant à toute personne de s'exprimer et d'accéder à la citoyenneté

ENJEU : favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. »

→ Notre projet **Envol'Toit** est donc bien en phase avec la **politique nationale décrite lors du comité interministériel du handicap du mercredi 20 septembre 2017 portant sur « l'innovation sociale et l'action en faveur de l'inclusion et de l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap »**.

Notons en particulier, dans les grands objectifs à 5 ans, l'amélioration de l'attribution des logements locatifs sociaux aux personnes en situation de handicap, et le développement de l'habitat inclusif.

→ **Envol'Toit** répond aussi aux priorités nationales en matière de déploiement de solution pour **les personnes avec autisme ou atteintes de polyhandicap**, comme vous pourrez le voir avec les spécificités des logements.